



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

2024



PALMARÈS DES JEUNES URBANISTES

10^{ÈME} EDITION

Appel
à candidature





LE PALMARÈS DES JEUNES URBANISTES 2024

Le Palmarès des jeunes urbaniste (PJU) est un prix décerné tous les deux ans par le ministère en charge de l'urbanisme. **Il récompense des jeunes professionnels pour l'originalité, l'exemplarité et le caractère innovant de leurs contributions à la fabrique de la ville et des territoires.**

Créé en 2005, le Palmarès des jeunes urbanistes a déjà récompensé plus de 70 lauréats, dont certains sont désormais devenus des personnalités ou des structures reconnues et référentes.

Initié sur le constat d'une évolution de la profession, le Palmarès vise à soutenir et à mettre en exergue ses transformations, en insistant sur :

- La nécessité d'accompagner et de mettre en avant les générations montantes d'intervenants, **dont les pratiques régénèrent la manière de penser et intervenir** dans le champ de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.
- La nécessité de **donner de la visibilité à des mutations plus profondes** de ce domaine professionnel, avec une diversification des acteurs, des changements de postures, et des modalités d'actions et d'engagement qui dépassent les strictes logiques d'interventions sur le cadre spatial et bâti.

Ainsi, chaque édition du Palmarès des jeunes urbanistes est l'occasion de **réinterroger les pratiques existantes, de questionner les modes de faire**, d'alimenter et de prolonger les débats d'idées qui traversent la profession en lien avec les acteurs de terrain.

Au-delà de la reconnaissance de leur démarche, le Palmarès a vocation à accompagner et soutenir les lauréats dans leurs parcours. Suivant les cas, cet accompagnement peut prendre différentes modalités : mise en visibilité des travaux et des démarches des lauréats ; participation à des événements médiatiques et des espaces de réflexions ; reconnaissance facilitant l'accès à la commande publique ; missions ou sollicitations ponctuelles directement portées par l'Etat.

Cette année, la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) organise la 10^{ème} édition du Palmarès des jeunes urbanistes.



QUI PEUT ÊTRE CANDIDAT

Le Palmarès est ouvert à tous les jeunes professionnels français ou étrangers de 40 ans ou moins.

Peuvent postuler un individu ou une structure (société, collectif, groupement, association...) qui exerce en France depuis au moins 2 ans.

Il s'adresse à tous les champs disciplinaires : urbanisme, architecture, paysage, mobilité, environnement, économie, arts, culture, science sociales, etc...

L'activité professionnelle présentée doit directement contribuer ou relever d'interventions liées au champ de l'urbanisme, à la fabrication de la ville ou à l'aménagement du territoire, pris au sens large (dans ses dimensions spatiales, culturelles, sociales, économiques, etc...).

De manière non exhaustive les candidats peuvent exercer dans de multiples postures d'action, en tant que maître d'œuvre, maître d'ouvrage, consultant, AMO, entrepreneur, artiste, milieu associatif, chercheur, etc...

Aucun diplôme spécifique n'est exigé.

Dans le cas d'une réponse collective, le palmarès est remis simultanément à la

structure et à certains de ses membres que la candidature aura pré-identifiée. Les membres de la structure pouvant prétendre au palmarès sont les membres fondateurs et les membres les plus impliqués dans la mesure où ils ont rejoint la structure depuis au moins 2 ans. Ils seront clairement identifiés, avec un maximum de 8 personnes par candidature.

Pour que la candidature soit recevable, les conditions suivantes sont à remplir :

- Le candidat ou au moins un des membres de l'équipe candidate doit avoir moins de 41 ans au 31 décembre 2024. Dans le cas d'une candidature en équipe, ce membre doit être l'un des fondateurs de la structure.
- Le candidat ou la structure qui candidate doit justifier d'une activité d'au moins 2 ans en France dans le champ de l'urbanisme.
- Dans le cas d'une candidature en équipe au sein d'une structure, chaque membre identifié devra justifier d'un engagement d'au moins 2 ans dans la structure et avoir un rôle clef dans celle-ci.

QUELS SONT LES ATTENDUS

Les candidats devront montrer par leurs travaux et leurs positionnements leur légitimité à prétendre au Palmarès des jeunes urbanistes. Ils devront notamment expliciter en quoi leur démarche est exemplaire, en quoi leurs pratiques décloisonnent ou réinventent les systèmes d'interventions traditionnels et en quoi elle permet d'explorer de nouvelles modalités de faire.

Les candidats pourront notamment s'appuyer sur trois aspects de leurs engagements :

- **Leurs travaux**, en explicitant dans les démarches qu'ils ont menées, la spécificité et la richesse de leur positionnement
- **Leur posture de travail**, en terme méthodologique, d'organisation, de thématiques ou sujets abordés
- **Leurs visions des enjeux de demain** dans le champ de l'urbanisme et plus spécifiquement dans la discipline qu'ils pratiquent, et la manière dont ils cherchent à y répondre par leurs actions

L'édition 2024 s'inscrit dans un contexte de bouleversements et de transformations profondes de nos sociétés qui s'intensifie, amené à s'amplifier, associé à un fort niveau d'incertitude.

Lors des dernières éditions, les lauréats insistaient sur la nécessaire prise de conscience du changement climatique, de l'érosion de la biodiversité et des risques de fragilisation des équilibres territoriaux, déjà largement en germes, et proposaient des démarches frugales, résilientes, co-construites et ancrées sur le territoire.

Face aux crises sanitaires, énergétiques, sociales et géopolitiques, aux aléas climatiques, nos sociétés ont montré une forme de résilience et d'adaptation, prenant parfois des chemins inattendus. Elles nous ont aussi forcées à faire le point sur nos aspirations profondes : le besoin de lien, le besoin d'espace pour les écosystèmes vivants, le besoin de sens.

De manière très concrète, elle a opéré comme un accélérateur de changement vers une société du XXI^{ème} siècle (sobriété, digitalisation, retour aux circuits courts, place de la nature...) dont nous ne voyons que les balbutiements.

L'Etat accompagne, à son niveau, ces transformations en insistant par exemple sur l'équilibre nécessaire entre préservation de nos ressources et renforcement des solidarités territoriales. Il le fait par le biais des grandes politiques publiques qu'il porte, en particulier, par la mise en œuvre des recommandations de la « convention citoyenne pour le Climat » en fixant pour la France l'objectif d'atteindre le «zéro artificialisation nette» des sols en 2050. Mais aussi par le biais d'actions et de démarches de soutien (Engagé pour la Qualité du Logement de Demain, Atelier des territoires, Fonds vert, Territoire pilote de sobriété foncière, etc.).

3 DEFIS DES POLITIQUES PUBLIQUES DANS UN CONTEXTE DE LIMITATION DE L'ARTIFICIALISATION

Produire du logement abordable et un habitat de qualité.

- Dans un contexte de crise du logement, marquée par la hausse du prix du foncier, des taux d'intérêts et des coûts de construction
- Avec la nécessité d'accompagner les évolutions sociétales (vieillesse de la population, décohabitation, télétravail, « exode urbain »)
- Avec une attente marquée à la qualité architecturale, environnementale, usage des logements et de lien social

Aménager des territoires productifs et créateurs de valeur.

- En interrogeant les mutations à l'œuvre (obsolescence des zones d'activité, vacance des quartiers d'affaire, uberisation des services, essor du e-commerce...),



- En soutenant les dynamiques encouragées par les nouvelles attentes locales (relocalisation de l'industrie, revitalisation des commerces et services de proximité, nouveaux services à la demande, coopération autour des communs),
- En portant des visions renouvelées sur les relations entre production, territoire, et écologie (économie sociale et solidaire, économie circulaire, écologie industrielle, ...).

Participer à l'accélération de la transition écologique en réponse au dérèglement climatique et l'érosion de la biodiversité tout en répondant aux besoins des populations et notamment des plus fragiles.

- Avec davantage de sobriété dans la consommation des ressources naturelles (artificialisation des sols, consommation d'eau et d'énergie ...),
- Avec la décarbonation de la construction et de l'aménagement (économie circulaire, matériaux durables, rénovation et performance énergétique, accès à un transport décarboné ...),
- Et avec la résilience climatique (face à l'aggravation des risques d'inondation, de canicules, à l'érosion côtière ...).

La France s'est fixée l'objectif de réduire de moitié la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2031, et **d'atteindre le « zéro artificialisation nette des sols » en 2050**. Si le diagnostic et les enjeux sont globalement partagés, cette réforme n'en reste pas moins controversée et nécessite de nouveaux modèles d'aménagement durable pour les dépasser :

- **En conjuguant sobriété foncière et qualité urbaine, en recyclant les espaces déjà artificialisés, en optimisant la densité tout en renforçant les aménités urbaines et en réintroduisant la nature en ville.**
- **En proposant de nouveaux récits habitants (avec l'apport de l'initiative citoyenne, de la culture, de la prospective ...), de nouveaux modèles de développement.**
- **Tout en assurant l'identité, la cohésion, et l'équilibre des territoires (urbains, périphériques ruraux).**

L'Etat et les territoires ont besoin de praticiens (quelque soit leur posture d'action) capables de relayer ces enjeux.

Face à un écosystème complexe à faire évoluer, dans ses modèles économiques, dans ses jeux d'acteurs, dans ses représentations sociales, **il s'agit d'inventer et de déployer de nouveaux modèles**, dont les prémices, les signaux faibles ont été bien souvent captés, développés, portés, et testés par des acteurs de la société civile, des praticiens, de jeunes structures engagées.

C'est à l'aune de ces défis que l'édition 2024 du Palmarès des Jeunes Urbanistes est lancée et qu'il prend tout son sens : **mettre en avant des pratiques qui ouvrent de nouvelles voies pour intervenir dans le champ de l'urbanisme.**



UN EVENEMENT A PROPOSER

En outre, le candidat devra concevoir et proposer un évènement autour d'un de ses projets afin de démontrer en actes son apport à la ville et aux territoires durables.

Pour le palmarès 2024, cet évènement devra donner à voir concrètement la sobriété foncière conjugée à la qualité de vie pour tous y compris le vivant, en faveur d'un aménagement sobre, résilient, inclusif et créateur de valeurs, vecteur de transition écologique.

L'organisation et le déroulé de cet évènement est libre et pourra prendre des formes diverses (visite, exposition, débat ...) pour dépasser les controverses (sobriété/développement, artificiel/naturel, densité/aménité ...).

Cet évènement devra permettre d'apporter des réponses en démontrant comment l'action du candidat contribue concrètement aux enjeux de sobriété foncière, et en quoi elle apporte des propositions au changement de paradigme global qu'est le « zéro artificialisation nette ».

Une partie de l'évènement, qui se veut convivial, devra pouvoir, sur une demi-journée ou une journée, mobiliser des acteurs publics de l'échelon national et local.

De même, il articulera visite de site/terrain/projet (avec les différents partenaires concernés), présentation de la démarche du candidat et mise en perspective ainsi que montée en généralité.

DÉSIGNATION DES LAURÉATS

La désignation des lauréats se fera en 2 temps :

- Analyse des dossiers de candidature par un comité de lecture composé d'une douzaine d'experts issus des services de l'Etat et de professionnels. Ils évalueront les candidatures sur la base de l'ensemble des documents transmis.
- Désignation des lauréats par un jury d'experts, souverain et représentatif de la profession, après un débat à huit clos en présence des membres du comité de lecture qui présenteront leur rapport.

Le règlement fixe un minimum de 3 lauréats et un maximum de 10 lauréats.

Le jury sera formé de 8 à 10 personnalités du champ de l'urbanisme, dont des représentants du ministère en charge de l'urbanisme, des professionnels, et des anciens lauréats du Palmarès. Les lauréats seront désignés fin juin 2022.

Les candidats non retenus pourront demander un retour de l'analyse de leur candidature.

COMMENT POSTULER

Une pré-inscription est obligatoire sur le lien suivant : <https://enqueteur.dgaln.developpement-durable.gouv.fr/index.php?r=survey/index&sid=662128&lang=fr>

Le dossier de candidature sera composé des éléments suivants :

- **La fiche de candidature** à remplir, disponible sur la page d'actualité correspondante du site du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires :

<https://www.ecologie.gouv.fr/rendez-vous>

- **Une note sur le candidat**, format A4, portrait ou paysage, de 15 pages maximums comprenant :

- **Une présentation du candidat** (ou de la structure), de son positionnement d'action, de la philosophie de ses interventions.

- **Une présentation détaillée de trois actions récentes** illustrant sa démarche et permettant de mettre en avant les défis, les acteurs impliqués, leurs contributions à faire bouger les lignes et l'état d'avancement des projets.

- **Une mise en perspective de sa vision** des grands enjeux sociétaux, urbains et territoriaux de demain, et la manière dont il envisage son action pour faire face à ces constats.

- **Une proposition d'évènement**, format A4, portrait ou paysage, de 6 pages maximum présentant le déroulé de l'évènement envisagé sur la base des conditions suivantes :

- Cet évènement, se tiendra avant l'été ou à l'automne, sur un des terrains de projet du candidat et dont la thématique sera construite en lien avec la stratégie de sobriété foncière nationale, sur 1 à 2 jours.

- Il sera librement construit par le candidat, mais intègrera à minima un

temps de présentation de sa démarche et une réflexion collective pouvant notamment associer les services de l'Etat, les collectivités, des acteurs du territoires, ainsi que des experts, sur un format d'une soixantaine de personnes, en présentant et en donnant à voir concrètement la sobriété foncière conjuguée à la qualité urbaine.

- Cet évènement sera financé à hauteur d'un montant maximum de 10 000 €TTC, intégrant sa conception et sa mise en œuvre.

- La note détaillera le positionnement de l'évènement, ses objectifs, un déroulé de principe, un calendrier, une proposition financière sommaire, une première liste d'intervenants envisagés.

- **Les CV** du candidat ou de chaque membre identifié de la candidature

- **Une liste ou un book synthétique** des travaux du candidat ou de la structure

- **Les pièces d'identité** du candidat ou de chaque membre identifié de la candidature

La candidature comprenant l'ensemble des éléments du dossier sera à envoyer au plus tard **le jeudi 1er mars 2024 avant 12h00** à l'adresse mail suivante : pju.ad1.dhup.dgaln@developpement-durable.gouv.fr

En objet du mail sera précisé : CANDIDATURE PJU 2024. Dans le cas où l'envoi dépasserait 6 Mo, les fichiers seront transmis via une plateforme de transfert de fichiers avec le lien repris dans le mail. L'ensemble des fichiers sera transmis au format PDF et ne dépasseront pas 20Mo chacun.

Un mail d'accusé de réception sera retourné à réception de la candidature. Il ne présagera pas de la complétude du dossier. En cas de dossier incomplet ou non conforme, la candidature sera considérée comme irrecevable.




P J U 2024

Ministère de la Transition
écologique et de la Cohésion des territoires
Direction générale de l'aménagement,
du logement et de la nature
Sous-direction de l'aménagement durable
92055 La Défense Cedex
Tél. 33 (0)1 40 81 21 22



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

